

ude INFO

LE MAGAZINE DES ENTREPRENEURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

P. 9 ➤ **Zap' éco**

Quel avenir pour les stations
de ski ?

P. 10 ➤ **Actu syndicale**

Loi PACTE, ce qui change pour
les entreprises

P. 20 ➤ **Décryptage**

Le point sur le CSE



P. 13 ➤ **Dossier** « L'Entreprise fait son show »

Inspirez... Entrepreneuriez !



Votre entreprise est **locale**, la nôtre aussi.

Centre d'Affaires Alpes

25 boulevard Elémir Bourges - 04 100 Manosque - 04 13 38 10 77*

*Prix d'un appel local selon votre opérateur

Caisse d'Épargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 759 825 200 euros - Siège social : Place Estrangin Pasté - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 006 100 - Titulaire de la carte professionnelle « transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds effets ou valeurs » n° CP 1310 2016 000 009 953 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC - 16 rue Hoche - Tour Kapka B - TSA 30999 - 92910 La Défense Cedex - ALTMANN + PIGREAU. Crédits : Getty Images.



CAISSE D'ÉPARGNE
CEPAC


IMASUD
[PRODUCTION AUDIOVISUELLE]

IMPLANTÉ SUR LE PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX-EN-PROVENCE DEPUIS 1996, NOTRE SITE DE PRODUCTION DE 500M² INTÈGRE L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE.

//PLATEAU DE TOURNAGE

NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION UN PLATEAU DE 220M² POUR LE TOURNAGE DE VOS PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES. POURVU DE LOGES ÉQUIPÉES ET CLIMATISÉES ET D'UN CYCLO TROIS FACES DE 10M X 10M X 5M ET DE 6M DE HAUT.

//FILM

IMASUD A ACQUIS UN SAVOIR-FAIRE QUI LUI PERMET DE VOUS PROPOSER UNE LARGE GAMME DE PRESTATIONS AUDIOVISUELLES : DOCUMENTAIRE, FILM INSTITUTIONNEL, REPORTAGE, PUBLICITÉ, TÉMOIGNAGE, INTERVIEW, FILM PRODUIT.

//SON

NOTRE STUDIO DE CRÉATION VOUS PROPOSE UN HABILLAGE SONORE PERSONNALISÉ. LA POST-PRODUCTION EST ASSURÉE PAR DES TECHNICIENS ET MUSICIENS EXPÉRIMENTÉS : ENREGISTREMENT SONORE, MIXAGE, VOICE OVER MULTILINGUE, MIXAGE 5.1, CRÉATION MUSICALE.

//ÉVÉNEMENTIEL

CONGRÈS, SÉMINAIRES ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, NOUS VOUS OFFRONS DES PRESTATIONS TECHNIQUES DE QUALITÉ POUR COUVRIR CES ÉVÉNEMENTS : RÉGIE MULTI-CAMÉRAS, VIDÉO PROJECTION, SONORISATION DE SALLE, MISE EN LUMIÈRE...

//CONTACT

725, RUE PIERRE SIMON LAPLACE
13290 AIX-EN-PROVENCE
T : 04 42 97 60 62
CONTACT@IMASUD.NET
WWW.IMASUD.NET

p.4 **En coulisses**

p.6 à 9 **Zap éco**

p.6 La SEM de Sisteron :
une aventure économique

p.7 Appel à projet LEADER

p.8 - Handicap, semaine
pour l'emploi
- Rentrée enseignante
à Lothantique !

p.9 Quel avenir pour
les stations de ski ?

p.10 à 11 **Actu syndicale**

p.10 Loi PACTE, ce qui change
pour les entreprises

p.11 Santé au travail : comment
accompagner les dirigeants ?

p.13 à 17 **Dossier**

« *L'Entreprise fait son show* »

p.14 Interview: un monde
économique en mutation

p.16 Interview: la santé
du dirigeant, un tabou ?

p.19 **Clin d'œil**

p.20 à 21 **Décryptage**

p.22 **Vos rendez-vous**

UDE INFO N°61

Édité par l'Union des Entreprises
des Alpes de Haute-Provence
Maison de l'entreprise
27 allée des Genêts 04200 Sisteron
Tél. 04 92 33 18 33

Directeur de la publication : Didier LONG
Réalisé par Oyopi - 04000 Digne-les-Bains
Tél. 04 84 25 14 48

Imprimé par Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne - Tél. 04 92 79 97 17.

Procédé Imprim'Vert

Crédit photos : ©UDE 04 – N°ISSN 2101-5872.



Changer de point de vue

Dans notre société, il existe une tendance à penser que les entreprises sont responsables de beaucoup de maux : elles ne recrutent pas assez, n'offrent pas d'assez bonnes conditions de travail, polluent trop...

Souvent colportée par les médias, cette « image » plutôt négative de l'entrepreneuriat n'entache pourtant pas ceux qui, au quotidien, continuent à mener leur barque, à prendre des risques et à créer de l'emploi.

Coincé entre le marteau et l'enclume, l'entrepreneur est un fusible facile pour porter sur ses épaules des responsabilités qui ne lui incombent pas.

Dans les faits, les entreprises assument, en grande partie, la responsabilité et la charge du financement de notre système... Les prélèvements obligatoires, dont on ne sait pas toujours avec précision ce qu'ils financent, permettent d'abonder la protection des salariés, le financement des formations, des transports...

Aujourd'hui, il est temps de compléter la belle lapalissade « sans salariés, pas d'entreprises » par « sans entrepreneurs, pas d'entreprises »...

Parce que nous laissons notre temps, notre âme et parfois notre santé à nos entreprises, nous avons souhaité cette année, à l'occasion de « *L'Entreprise fait son show* », prendre le temps de parler de vous, de nous. De la santé de notre économie à la nôtre et sans faire de nombrilisme, nous avons fait le choix de changer de point de vue.

Parce qu'à l'UDE 04, c'est vous qui nous inspirez au quotidien !

Amicalement,

Didier LONG
Président

L'actu de l'UDE 04 en images



ÉVÈNEMENT

La 2^e édition des Olympiades des entrepreneurs et la soirée d'été se sont déroulées dans le sport et la bonne humeur, au domaine de Château Laval !



FORMATION

L'Université des entrepreneurs s'est clôturée autour d'un cocktail pour la promo 2018-2019. Prendre du recul sur son entreprise, se former, échanger : des clefs pour mieux porter son projet.



PARTENARIAT

La CPME SUD et l'UDE 04 ont signé une convention avec l'association CAIRE (Cancer Aide Information Réseau Entrepreneurs) qui soutient les travailleurs indépendants malades.



MEDEF

Les Alpes de Haute-Provence représentées par l'UDE 04 à la REF, pour échanger sur l'avenir des entreprises dans un monde en mutation.



RÉSEAU

Un afterwork pour réunir entrepreneurs adhérents de l'UDE 04 et de l'UPE 05 à Curbans ! Échanges et convivialité.

LE CENTRE DE CONGRÈS L'ÉTOILE

GRÉOUX-LES-BAINS

ICI



**le tourisme d'affaires se met au vert
et prend du caractère !**

4 salles

Parkings

Wifi gratuit

Climatisation

2500 m² d'espaces

Régie son & lumière

Affichage dynamique

**Prestation traiteur
et café d'accueil**

Situé au cœur de la station, cet équipement de pointe met à votre disposition des espaces modulables et des moyens techniques de qualité. Il est idéal pour séminaires et congrès, journées d'étude, réunions mais aussi assemblées générales, salons, expositions, et foires, ou encore dîners de gala et spectacles, ...

Destination

HAUTE-PROVENCE
DURANCE LUBERON VERDON



contact@congres-greouxlesbains.fr

Avenue Pierre Brossolette
04800 Gréoux-les-Bains
04 92 74 61 02



provenceverdon-affaires.fr



SEM de Sisteron – Parc Val de Durance

Une aventure économique

Depuis sa création en 1992, la SEM de Sisteron a su innover et se projeter dans l'avenir, pour faire évoluer la zone artisanale originelle du parc. C'est maintenant toute une gamme de services aux entreprises, portée par Evad Affaires, qui insuffle un dynamisme économique dans le bassin sisteronais !



Inauguration des nouveaux locaux d'Evad Affaires : panneaux photovoltaïques en façade, salle de réunion équipée, réfection du hall.

L'histoire de la SEM de Sisteron est une aventure. « En 1992, nous étions seulement 16 entreprises, ce qui représentait 250 emplois sur le parc, qui était une simple zone artisanale. Chaque année nous gagnions 4 à 5 entreprises : petit à petit, nous avons investi dans des terrains pour favoriser l'installation et les pépinières d'entreprises », explique Michel Audran, directeur de la SEM à l'époque. Aujourd'hui, le parc d'activité Val de Durance regroupe plus de 142 entreprises.

Ouverture et diversité économique

Au fil du temps, le parc d'activité s'ouvre sur le territoire et devient un réel carrefour économique, il se diversifie : « L'arrivée du Super U en 2008 puis du MacDonald en 2018 ont encouragé l'implantation de nouveaux commerces. La construction des ronds-points nord (vers Gap) et de celui de la route de Grenoble ont

renforcé l'accessibilité du parc. », explique Marianne Didier, directrice de la SEM depuis 2015.

Toujours plus de services : nouveaux locaux et micro-crèche

Le parc d'activité s'est modernisé pour toujours s'adapter aux besoins des entreprises. Sa démarche qualité a d'ailleurs été labellisée « Parc+ » en 2018 *! L'année 2019 marque l'aboutissement de grands projets de modernisation. Tout d'abord avec les nouveaux locaux de la maison de l'Entreprise, renommée Evad Affaires : un véritable « hôtel d'entreprises » qui propose location de locaux et domiciliation de sociétés**. Puis, avec la construction de bâtiments écoresponsables produisant leur énergie photovoltaïque et l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques***.

D'autres nouveautés sont à venir... « Une micro-crèche va ouvrir ce mois de décembre !

L'idée étant de compléter l'offre de services proposée aux entreprises et salariés du parc, précise Marianne. Nous avons aussi à cœur de poursuivre le renforcement du réseau entre les professionnels du parc, par des événements conviviaux (méchoui, café SEM...).

*Cf. Ude Info n°58

**Cf. Ude Info n°59

***Cf. Ude Info n°60

En chiffres



370 000 € de travaux pour la Maison de l'entreprise (Evad Affaires)

Un parc de **65 hectares** viabilisés

142 entreprises

1300 emplois



Financements européens

LEADER: des fonds pour le développement des entreprises dans les territoires ruraux

Vous avez un projet pour le territoire ? Les techniciens des Groupes d'Action Locale (GAL), portés par Provence Alpes Agglomération, vous accompagnent !



GAL Durance Provence Développer l'économie responsable

L'un des objectifs du Groupe d'action locale Durance Provence est de soutenir les filières locales de l'économie verte et les initiatives économiques responsables. Mettre en place une filière économique basée sur le traitement, la transformation, la valorisation et la réutilisation des déchets afin de réduire le gaspillage... Mais aussi développer des projets liés aux énergies renouvelables, à l'écologie industrielle, à l'écoconstruction, à la mobilité, ou au tourisme durable

GAL Dignois Accompagner nos entreprises pour les rendre plus compétitives

Le Groupe d'action locale Dignois se propose d'accompagner des projets qui auraient l'objectif d'aider les entreprises à se développer ou à entreprendre une mutation.

Proposez vos idées, pour organiser la mise en réseau, développer des actions de collaboration et le partage des savoir-faire. La stratégie du GAL couvre des thématiques diverses : des circuits courts à la rénovation énergétique, du tourisme à la silver économie. Que votre secteur soit l'industrie, le commerce ou les services, venez découvrir LEADER !



LEADER sur nos territoires

4,2 millions d'euros de fonds européens

90% de taux maximum d'aide publique

Bénéficiaires éligibles: auto-entrepreneurs, entreprises de moins de 250 salariés, sociétés coopératives...

Une équipe qui vous suit tout au long du projet

Des **projets sélectionnés et validés** par une instance locale représentative du territoire.

En savoir plus

GAL Durance Provence

(Sur le carrefour Bléone-Durance)
charlie.divry@provencealpesagglo.fr
Tél : 06 32 34 96 45

GAL Dignois

(Seyne-Digne-Vallée de l'Asse)
penelope.guidi@provencealpesagglo.fr
Tél : 06 78 65 46 83



Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)

Cap Emploi mobilise sur le territoire

Du 18 au 24 novembre 2019, la SEEPH est l'occasion de sensibiliser les entreprises et les équipes à la question du handicap en milieu professionnel. L'organisme de placement spécialisé (OPS04), connu sous le nom Cap Emploi, prévoit des actions avec Pôle Emploi et l'UDE 04.

Dans les Alpes de Haute-Provence, en 2018, sur 1800 demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, le taux de chômage est de 17 %, (il est de 19 % au niveau national). Cap Emploi permet chaque année un retour à l'emploi de 250 personnes, 100 entrées en formation, 75 interventions pour du maintien en emploi, 150 validations médicales, pour un accompagnement global de plus de 1000 personnes ! Dans le cadre de la SEEPH, le 21 novembre, Cap Emploi, Pôle Emploi et

l'UDE 04 coordonnent une action destinée aux entreprises adhérentes de l'UDE 04.

Le but ? Aborder concrètement les questions d'employabilité, de recrutement, faire connaître les actions réalisées en entreprise (analyse des besoins, visites, aménagement de postes, etc.).

Le programme sera bientôt disponible.

Contact : Cap Emploi, 04 92 72 74 60



Infos pratiques

Devenez activateur de progrès en montrant votre soutien à l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi ! Témoignez de votre engagement sur les supports de communication à votre disposition ici : www.activateurdeprogres.fr

École-Entreprise

Une pré-rentrée en entreprise pour les enseignants !

Dans le cadre du CLEE (Comité Local Éducation Économie), l'ensemble du corps enseignant et pédagogique du collège Camille Raymond a visité Lothantique le 30 août dernier.

Une initiative qui contribue à faire dialoguer monde de l'éducation et milieu entrepreneurial !

Il est essentiel de rapprocher ces mondes qui se connaissent très mal», explique Jean-Charles Borghini, proviseur de l'établissement et membre du CLEE. Après plus d'une heure de visite, les questions ont fusé dans une ambiance conviviale. «Je suis très heureux de constater que les enseignants



sont aussi demandeurs et curieux de connaître la vie en entreprise !», confie Denis Vogade, directeur de Lothantique.

Depuis de nombreuses années, l'UDE 04, via le CLEE, coordonne plusieurs opérations dans le département : l'évènement «04 à cœur» dans les collèges ; la semaine École-Entreprise, avec des visites en entreprises et

des interventions en classe, des immersions d'enseignants en entreprise.

Entrepreneurs, vous voulez vous mobiliser ?

Participez à la prochaine «Semaine École-Entreprise», du 19 au 24 novembre 2019.

Contactez l'UDE 04!



Val d'Allos

Quel avenir pour les stations de ski ?

À l'heure du réchauffement climatique, les stations de montagne sont confrontées au manque d'enneigement. Comment redessinent-elles leur avenir ? Quelle stratégie économique adopter ? Gérard Bracali, directeur général du domaine skiable du Val d'Allos, nous éclaire sur le sujet.



Le nouveau télésiège Marin Pascal a été mis en service en décembre 2018.

UDE Info: La situation économique des stations est difficile.

Comment la faire évoluer ?

Gérard Bracali: Nos stations souffrent d'une baisse de la fréquentation touristique. Les périodes de vacances d'hiver se maintiennent, mais hors vacances, c'est très vide. Nous redoublons d'efforts pour innover et nous adapter aux nouveaux besoins de la clientèle. Notre stratégie repose sur un positionnement « montagne » avant tout : le tout ski, c'est fini ! Nous proposons des séjours comme une « expérience montagne » en toutes saisons. On constate que les juilletistes et les aoûtistes sont de plus en plus nombreux.

Comment se met en place cette mutation de l'offre ?

Le département a lancé une réflexion sur la stratégie de développement et un comité de pilotage « Espace Lumière » a été créé. Le syndicat mixte du Val d'Allos est chargé de l'investissement structurel de l'ensemble du domaine skiable : Pra Loup, La Foux d'Allos et le Segnus. Nous travaillons avec les prestataires de tourisme pour offrir

une expérience client globale, où la qualité d'accueil est essentielle.

Nous avons rejoint le consortium Synergix, composé de l'association des propriétaires et des commerçants. Nous sommes partenaires d'Alpissime qui met en relation propriétaires de logements et locataires. On imagine proposer aux clients de trouver leur chalet par géolocalisation, puis en un clic, d'obtenir les skis, les chaussures, les forfaits... tout ce qui peut faire partie d'un séjour à la montagne !

Quelles sont les nouvelles activités et équipements proposés ?

Nous mettons en valeur le VTT, la luge 4 saisons - des tyroliennes sont prévues - et nous modernisons la station (nouveau télésiège, tapis skieurs couvert, etc.). L'idée est aussi de donner du sens aux loisirs pensés pour les vacanciers.

Nous proposerons de découvrir le travail du chien de recherche avalanche.

Nous voulons aussi sensibiliser à la protection de la biodiversité (faune et flore)

par des sorties « ouvertures de pistes », en partenariat avec le parc du Mercantour.

Quelles sont les solutions pour maintenir un enneigement et la pratique du ski ?

Actuellement, nous fabriquons entre 20% et 25% de neige de culture à la Foux.

Nous avons prévu d'aller jusqu'à 30% voire 40% dans les prochaines années. Nous veillons à trouver un juste équilibre en accord avec les enjeux climatiques de demain.

En chiffres

-30% de fréquentation touristique (en journées ski) de décembre 2018 à avril 2019, dans le Val d'Allos

11,7 millions (HT) de travaux pour le télésiège Marin Pascal et le tapis skieurs des Chauvets

15 000 emplois dans les stations des Alpes du Sud



L'entreprise doit maintenant prendre en compte les enjeux environnementaux.

Avec la loi PACTE* publiée en mai 2019, le Gouvernement veut replacer les entreprises au cœur de la société, leur permettre de grandir et de créer plus d'emplois. Elle comporte de nombreuses mesures : fiscalité, rémunération, social, environnement... Mais concrètement, qu'est-ce qui va changer pour les PME ?

Loi PACTE

Ce qui change pour les entreprises



Simplification administrative et seuils fiscaux

Les apports sur ces points étaient attendus par les entreprises. On retiendra :

- La suppression de l'obligation d'ouverture d'un compte bancaire affecté uniquement à l'activité de micro-entrepreneur.
- Le stage préalable d'installation (SPI) qui devient facultatif afin d'alléger les formalités préalables au lancement de son activité.
- Le seuil relatif à l'obligation de mettre en place un règlement intérieur dans l'entreprise qui passe de 20 à 50 salariés au 1^{er} janvier 2020. Les seuils de désignation des commissaires aux comptes (CAC) sont également simplifiés.



Rémunération du dirigeant et protection du conjoint

En cas de redressement judiciaire, la rémunération du dirigeant est maintenue.** Par ailleurs, une procédure de liquidation judiciaire simplifiée pour les entreprises de moins de 5 salariés (pour un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 €).

Dans les faits, beaucoup de conjoints de chefs d'entreprise travaillent régulièrement dans l'entreprise sans être ni déclarés ni protégés. Désormais, il est obligatoire de déclarer le statut choisi par son conjoint exerçant régulièrement dans l'entreprise ; à défaut, lui sera affecté le statut de « conjoint salarié ». La loi PACTE élargit ce dispositif de protection du conjoint au profit des conjoints, partenaires pacsés et concubins des chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles.



L'intérêt social et environnemental

L'entreprise doit désormais être gérée en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Les organisations patronales restent inquiètes sur la définition de cet « intérêt social et environnemental » des entreprises inscrit dans la loi. Faire peser sur l'entrepreneur une nouvelle obligation peut lui faire courir un risque juridique...



Participation, intéressement et retraite

Le forfait social*** est supprimé sur les sommes versées au titre de l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, ainsi que sur l'ensemble des versements d'épargne salariale (intéressement, participation et abondement de l'employeur sur un plan d'épargne salariale) pour les entreprises de moins de 50 salariés.

*Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

** Sauf décision contraire du juge commissaire saisi sur demande de l'administrateur judiciaire, du mandataire judiciaire ou du ministère public.
*** Contribution à la charge de l'employeur prélevée sur les gains exonérés de cotisations sociales.



Santé au travail

Comment accompagner les gérants et les managers ?

Les nouvelles technologies ou encore la réduction du temps de travail ont donné l'illusion aux collaborateurs que le travail serait moins pénible, physiquement. Mais elles ont introduit d'autres contraintes psychiques : plus d'exigence, de frustration, de stress.... Quelle doit alors être la position du chef d'entreprise ?



De l'exigence client à l'exigence salarié

L'évolution et l'amélioration de l'environnement de travail, au fil des années, font que les salariés ont des exigences de plus en plus fortes vis-à-vis de leur bien-être : elles se traduisent également par des attentes pour plus de considération et plus de sens au travail.



Nouveauté Des ateliers pour vous accompagner !

Pour la rentrée, votre service de santé au travail a développé une gamme d'ateliers de sensibilisation dédiés aux gérants et aux managers pour mieux décider, gérer les conflits, s'organiser, résoudre les problèmes, communiquer...



Le gérant de TPE Un « médiateur »

Parce que l'organisation du travail et les relations interpersonnelles sont des facteurs de risques, le rôle du gérant d'entreprise ou du manager revêt une grande importance pour transformer ces risques en ressources. Aujourd'hui, le style de management impacte la santé mentale, soit comme atout, soit comme handicap : le manager doit développer ses compétences managériales dans ce domaine.

Atelier « Gestion de conflit »

L'AIMSMT 04 vous propose un premier atelier le mercredi 23 octobre, de 12h à 14h (repas offert), à son centre de Digne-les-Bains, 2 chemin de Caguerenard.

SALON PRÉVENTICA

8 au 10 octobre, Marseille

Les 15 services de santé au travail des régions Sud-Paca et Corse sont réunis au sein d'une association interrégionale : Présanse Paca-Corse. Plus d'un million de salariés sont suivis, soit près de 140 000 entreprises adhérentes. Venez découvrir tous nos services au salon Préventica durant ces 3 jours !

> L'AIMSMT04 vous invite à participer à la conférence « Comment engager les TPE dans une démarche de prévention ? », jeudi 10 octobre.

Infos : www.preventica.com





Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ne dites plus
"Taxe d'Apprentissage"
mais "Placement d'avenir"



107 formations



7 CFA en région



6000 jeunes
en apprentissage



86 % d'apprentis
en emploi durable

Chefs d'entreprises, participez au développement de votre secteur et de votre territoire.

Soutenez l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur !

urma-paca.fr | **CONFIEZ-NOUS VOTRE TALENT, NOUS EN FERONS UN MÉTIER.**



taxeapprentissage@cmar-paca.fr



INSPIREZ... ENTREPRENEZ

L'entreprise
FAIT SON
SHOW
2 oct. 2019

Voici revenu le moment de célébrer l'entreprise et le territoire lors de notre grand show économique qui se tiendra le mercredi 2 octobre, au théâtre Jean-le-Bleu, à Manosque.

Après l'optimisme puis la confiance qui ont retenu notre attention ces dernières années, nous avons décidé de nous intéresser à vous. Oui à vous, les chefs d'entreprise ! Nous entendons souvent parler de la santé de l'économie et des entreprises, du management d'équipe et des salariés... Mais vous qui portez vos entreprises et vos équipes, comment allez-vous ?

Interview

Prendre conscience du monde économique en mutation



L'économiste Nicolas Bouzou vient de publier avec Luc Ferry *Sagesse et folie du monde qui vient*, chez XO Éditions. Il sera l'invité de l'Entreprise fait son show, mercredi 2 octobre, au théâtre Jean Le Bleu, à Manosque! Il défend une économie libérale au service des hommes, porteuse de sens et de valeurs.

UDE Info: Vous évoquez dans votre dernier livre une 3^e révolution industrielle...

Comment se manifeste-t-elle ?

L'Europe et la France sont-elles prêtes à y faire face économiquement ?

Nicolas Bouzou: Nous devons réaliser que nous vivons une 3^e révolution industrielle, avec l'avènement de trois technologies majeures: le numérique, la robotique et l'intelligence artificielle (IA).

Or, ces dernières sont dominées par les États-Unis et la Chine. Les Gafa, BATX*, ou encore Netflix, Uber en sont les illustrations. Le drame est que l'Europe et la France ne peuvent pas rivaliser !

Nous adoptons des mesures défensives dérisoires, comme le RGPD ou la loi Gafa. C'est insuffisant...

Comment l'économie française peut-elle assurer son avenir dans ce contexte ?

Nous devons être producteurs de ces technologies, et non de simples sous-traitants dépendant des États-Unis et de la Chine. La réponse est européenne: elle doit passer par l'innovation et un marché vraiment unifié pour ces technologies. Prenons l'exemple d'une application pour smartphone: il existe 27 pays et autant de systèmes d'exploitation, langues et opérateurs mobiles... C'est un casse-tête pour les développeurs !

Par ailleurs, les élites européennes connaissent mal l'économie chinoise. Notre Vieux Continent a peur et adopte une position de repli. Il doit retrouver la notion de grande puissance. La solution n'est pas dans un retour aux sources archaïque considéré comme plus écologique pour son rejet de la technologie... mais dans l'innovation: l'innovation technologique permet la révolution écologique. La Chine est déjà en avance sur l'usage de l'hydrogène comme carburant...



Ces enjeux stratégiques sont portés par les grandes entreprises, quelle est la place des TPE/PME dans cette économie en transformation ?

La problématique des TPE/PME de la construction, du transport ou de l'agroalimentaire est plus locale et nationale, même si certaines exportent et rayonnent à l'étranger. Elles vivent cette révolution industrielle en s'adaptant petit à petit aux nouveaux outils : robots dans les chaînes de production, imprimantes 3D, chatbot (chat par une IA), etc. Progressivement, les conditions deviennent favorables à l'accès à ces technologies, et cela se finance.

Pour les entreprises des territoires ruraux, ces « innovations » ne sont pas encore une réalité... Ont-elles d'autres atouts ?

Leur atout est pour moi l'excellence de la relation client. Aujourd'hui, les consommateurs BtB et BtC attendent une relation de proximité de haut niveau.

Comment les PME doivent-elles évoluer dans un monde en mutation ?

Globalement, les modèles de management doivent changer dans les entreprises françaises. Pour attirer des salariés compétents, les PME doivent prendre conscience qu'un bon technicien n'est pas forcément un bon manager. Les notions d'autonomie des collaborateurs et de sens du travail doivent être au cœur du modèle. Il faut sortir des process et réunions à outrance... La génération « Z » par exemple ne rechigne pas du tout à travailler : elle peut s'investir énormément si elle voit le fruit de son travail, mais en ayant de l'autonomie, des horaires flexibles et du télétravail. Les entreprises doivent l'accepter.

Quel est votre diagnostic sur le monde du travail en France ?

De manière générale, il s'améliore. Les chiffres du chômage sont meilleurs. Les ordonnances Pénicaud viennent faciliter certaines procédures et les nouvelles modalités de l'assurance chômage devraient inciter à travailler. La réforme de la formation

professionnelle en cours, espérons-le, pourrait revaloriser l'apprentissage. Il est aberrant que les entreprises n'arrivent pas à embaucher... En ce sens, faciliter la mobilité professionnelle et surtout la faire entrer dans les mœurs est essentiel.

Le dirigeant d'entreprise doit souvent manager, gérer et poursuivre son domaine d'expertise... Il est difficile de prendre le temps de « mieux manager »...

Beaucoup de chefs d'entreprise travaillent trop en France, ils subissent beaucoup de stress lié à leur fonction. Ils sont tiraillés au quotidien entre des tâches urgentes et importantes : séparer l'urgent de l'important est déjà une première étape. Prendre du recul, pour mieux penser son entreprise est primordial. Ce temps n'est pas du temps perdu. En matière de santé du dirigeant, je préfère passer le relais au spécialiste Olivier Torrès (*sourires*).

** Acronyme désignant les quatre géants américains de l'Internet fixe et mobile : Google, Apple, Facebook et Amazon ; Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi sont les équivalents chinois.*

Nicolas Bouzou est directeur du cabinet de conseil Asterès et co-fondateur du Cercle de Belém, directeur d'études au sein du MBA Law & Management de l'Université de Paris II Assas. Ses ouvrages récents : *Le travail est l'avenir de l'homme* et *La comédie (in)humaine* co-écrit avec Julia de Funès, *Sagesse et folie du monde qui vient*, co-écrit avec Luc Ferry.

Interview

La santé du dirigeant, un tabou ?

Olivier Torrès, invité à l'Entreprise fait son show, est chercheur à l'université de Montpellier et spécialiste des PME. Précurseur, il a fondé en 2009 l'observatoire Amarok qui étudie la santé physique et mentale des dirigeants. Il partage avec nous sa passion pour ce sujet inexploré...



UDE Info: Comment est né le projet Amarok ?

Olivier Torrès: La crise de 2008 a suscité beaucoup de souffrances salariale mais aussi patronale (faillites, suicides). J'ai été sidéré par la différence de traitement médiatique de ces drames: un suicide d'un patron de PME semblait considéré comme un fait divers, celui de salariés de France Telecom comme un fait de société. Voilà le déclic qui m'a porté vers la création de l'observatoire Amarok, précurseur dans ce domaine, le thème de la santé du dirigeant étant alors inexistant du champ des sciences sociales...

Pourquoi cet oubli des sciences sociales pour ce sujet ?

Les principaux intéressés eux-mêmes ne se sentent pas concernés par leur santé! Les dirigeants, souvent débordés, se disent qu'ils n'ont « pas le temps d'être malades ». D'un autre côté, en France, il y a une diabolisation du patron, assimilé aux clichés des

grands PDG. Il est évident pour tous – et acceptable socialement – de prendre en compte la santé du salarié: il existe le service de santé au travail et tout un système de protection sociale, depuis longtemps. Mais rien n'est aussi structuré pour l'entrepreneur. Pourtant, il y a un grand décalage entre la protection du salarié (respect du temps de travail légal, etc.) et celle du dirigeant qui ne compte pas ses heures et qui est sujet à des risques...

Comment Amarok accompagne les chefs d'entreprise ?

Depuis 10 ans, nous publions des études, donnons des conférences et nous avons mis en place une cellule d'écoute pour les dirigeants. Nous faisons de la prévention avant tout, par exemple pour prévenir le risque de *burn out*. Cela ne touche pas que les salariés, mais toutes les personnes débordantes d'énergie et... principalement les sujets très entreprenants souffrant de surcharge ! Quand nous abordons leur santé avec les chefs d'entreprise, nous avons de très bons retours, il y a un réel besoin d'accompagnement.

▯▯ Les pouvoirs publics comprennent peu à peu que la santé de l'économie passe par les entreprises... et donc par la santé des dirigeants ! ▯▯

INSPIREZ... ENTREPRENEZ

L'entreprise
FAIT SON
SHOW



Nicolas Bouzou

Directeur du cabinet de conseil Asterès et co-fondateur du Cercle de Belém, directeur d'études au sein du MBA Law & Management de l'université Paris II Assas.



Olivier Torrès

Professeur à l'université de Montpellier (LABEX Entreprendre) et chercheur associé à Montpellier Business School, fondateur de l'observatoire Amarok sur la santé du dirigeant.

16h > ACCUEIL

- Remise des badges
- Découverte de l'espace numérique : un lieu d'échanges et d'animations

17h > DÉBUT DU SHOW « INSPIREZ... ENTREPRENEZ »

Conférences, tables-rondes et reportages autour de deux thématiques :

- LE TERRITOIRE AU CŒUR
- À VOTRE SANTÉ !

Remise de pépites à des entreprises du département.

19h45 > APÉRO RÉSEAU DE CLÔTURE

UNE SOIRÉE SOUS LE SIGNE DE L'ÉCONOMIE,
DE LA BONNE HUMEUR ET DU PARTAGE !

PRÉPAREZ VOS CARTES DE VISITE !

Mercredi **2 octobre**
2019 → THÉÂTRE JEAN LE BLEU
MANOSQUE • 17H

Vos missions vont au-delà de la stricte sphère médicale ?
Mettre en valeur une autre réalité de l'entrepreneuriat vient questionner les sciences économiques ?

Nous voulons travailler rigoureusement sur le lien entre la santé et le fait d'entreprendre, mais notre objectif est aussi sociétal, en effet. Il est primordial de remettre dans les sciences du management et de l'économie plus d'entrepreneuriat réel: replacer le patron de façon dépassionnée au cœur des réflexions, donner à voir la réalité des TPE/PME à travers la santé du dirigeant, mais pas seulement. Les pouvoirs publics commencent à comprendre que la santé de l'économie passe par celle des entreprises. D'où l'importance de se préoccuper de ceux qui les font vivre: salariés... mais aussi chefs d'entreprise.

Et alors... comment vont nos chefs d'entreprise en France... ?

Pour le savoir, rendez-vous le 2 octobre à L'Entreprise fait son show !

En chiffres

Amarok ce sont

2 000 entreprises adhérentes

20 spécialistes en France et à l'étranger (Suisse, Japon et Pays-Bas)

www.amarok.fr

MERCI AUX PARTENAIRES

DE L'ENTREPRISE FAIT SON SHOW 2019



#LentrepriseFaitSonShow

3^e La région Sud PACA se place au 3^{ème} rang de la production d'énergie hydroélectrique au niveau national, avec des équipements sur la Durance, le Verdon et le Rhône.

Source : Étude « Horizons Sud, regards et perspectives », avril 2019



+ d'1 million

de personnes sont micro-entrepreneurs, 10 ans après la création du statut. Ce régime, qui vise à simplifier l'exercice de petites activités indépendantes, a été adopté par 1,36 million de personnes fin 2018, soit 15,4 % de plus qu'en 2017. Sur ce total, 1,01 million sont économiquement actifs, autrement dit déclarent un chiffre d'affaires positif. Le chiffre d'affaires moyen atteint 11 300 € en 2018. Notons encore que 33 % des micro-entrepreneurs « actifs » sont salariés.

Source : Acoff, la caisse nationale du réseau des Urssaf, « Bilan des 10 ans du statut de micro-entrepreneur », 16 juillet 2019

42 %

La vallée de la Blanche Serre-Ponçon réalise 42 % de sa fréquentation annuelle l'été, contre « seulement » 26 % en hiver. C'est une tendance générale en France, puisque 51 % des nuitées réalisées en montagne le sont l'été.

Source : Atout (Agence de développement touristique de la France), publication des chiffres de l'année 2016



Tous égaux ?



En 1789, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pose, à travers 17 articles, les principes fondamentaux de notre pays.

Le premier que nous connaissons tous dit : « Art. 1^{er}. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions

sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Ce principe social largement repris dans

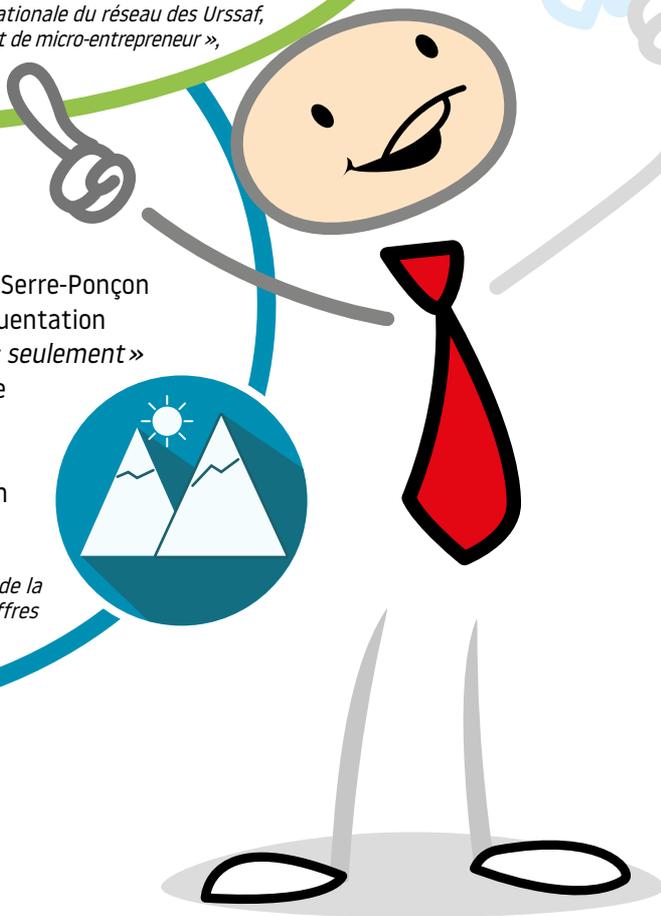
d'autres textes fondateurs

(Constitution de 1791, Déclaration universelle

des droits de l'homme de 1948...) fait de l'égalité entre les hommes un droit naturel et inaliénable.

Pour autant, comment apprécie-t-on réellement la notion d'égalité ? Sans entrer dans des réflexions philosophiques stériles, est-il aujourd'hui égalitaire de ne pas considérer que la protection de la santé des dirigeants d'entreprise est importante ? De concevoir qu'après de longues années de travail, ils devront également partir en retraite ?

Le débat sur l'égalité est donc très loin d'être terminé...



Comité social économique (CSE)

Échéances et formalités, quelques rappels

Du fait des ordonnances Macron du 22 septembre 2017, les délégués du personnel, le CHSCT et le CE fusionnent en une seule instance : le CSE. La loi prévoit que toutes les entreprises d'au moins 11 salariés mettent en place le nouveau CSE au 1^{er} janvier 2020, soit des délégués élus et en place à cette date.



Organisation des élections

Il faut rapidement s'atteler à la tâche si ce n'est pas encore fait : **organisez vos élections CSE avant la fin de l'année**. Pour une 1^{ère} élection : comptez au minimum 90 jours entre l'information faite aux salariés de l'organisation des élections et le 1^{er} tour. Dépêchez-vous si vous souhaitez boucler ce dossier avant les congés de Noël !



Processus électoral

Il est sensiblement le même : pour les entreprises de 11 à 20 salariés, l'employeur invite les organisations syndicales à la condition qu'au moins un salarié se soit porté candidat dans le délai de 30 jours à compter de l'information du personnel sur l'organisation des élections. En d'autres termes, le processus électoral s'achève et les élections n'ont pas à être organisées s'il n'y a pas eu de candidature. L'employeur établit à cette date un procès-verbal de carence. Cela implique **d'anticiper le calendrier initial des élections**.



Fonctionnement des instances

Le législateur a simplifié le fonctionnement des instances représentatives du personnel (IRP) tout en leur donnant plus d'attributions et plus d'heures de délégation par élu.

Le délégué CSE incarne la fonction CE et CHSCT : il représente le salarié sur des réclamations individuelles et collectives, a des compétences en matière de santé et sécurité au travail. Il doit être informé ou consulté de manière obligatoire sur différents sujets et projets de l'entreprise. Il peut notamment saisir l'inspection du travail et a un droit d'alerte en cas de carence de l'employeur.

Selon l'effectif de l'entreprise, **différentes commissions doivent être mises en place** : « Santé, sécurité et conditions de travail » ou « Formation ». Un référent harcèlement doit être désigné.



Risques pour l'employeur

C'est à l'employeur de prendre l'initiative de l'organisation des élections, une fois le seuil d'effectif atteint. S'il ne le fait pas, un salarié ou une organisation syndicale dans l'entreprise peut en faire la demande. Dans ce cas, l'employeur sera dans l'obligation de les organiser sous peine d'être accusé de délit d'entrave puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 7 500 €. De plus, on considère que l'employeur qui n'a pas accompli, bien qu'il y soit légalement tenu, les diligences nécessaires à la mise en place d'institutions représentatives du

personnel, sans qu'un procès-verbal de carence ait été établi, commet une faute qui cause un préjudice aux salariés, privés ainsi d'une possibilité de représentation et de défense de leurs intérêts.

Le CSE devant être obligatoirement consulté dans le cadre de certaines procédures (licenciement pour inaptitude, dénonciation d'usage, etc.), **l'employeur peut être dans l'impossibilité d'aller au bout de ses démarches s'il n'a pas fait élire le CSE** et qu'il ne produit pas de PV de carence...

> Vous l'aurez compris, il faut organiser vos élections professionnelles au plus tôt !
Si vous rencontrez des difficultés, nous pouvons vous accompagner.

Pris pour élever un enfant, le congé parental d'éducation est courant. Il entraîne la suspension du contrat de travail. Quels sont les droits du salarié à son retour ?

L'entreprise doit constamment s'adapter pour assurer son activité, le retour d'un salarié d'une longue absence peut être bouleversant (services changés, équipe et méthodes nouvelles...) aussi bien pour le salarié que pour l'employeur qui a appris à faire « sans lui ». Pourtant, la règle est claire dans le code du Travail : le congé parental d'éducation est un droit pour le salarié. Il doit être réintégré sur son poste de travail ou un emploi similaire (rémunération et missions au moins équivalentes). L'employeur doit accorder un entretien au salarié sur son orientation professionnelle (entretien professionnel). Si le salarié le demande, il peut solliciter cet entretien avant l'issue de son congé. Il peut aussi bénéficier d'une formation professionnelle, soit avant la fin du congé parental ou à son retour.

En bref, vous devez tout faire pour que votre salarié retrouve son emploi. Si le retour s'avérait impossible pour diverses raisons, il faudrait trouver des solutions de rupture amiable : le congé parental ne peut constituer en soi un motif de licenciement.

« Ma salariée revient d'une absence de plus de deux ans qui s'est achevée après son congé parental d'éducation. Il y a eu des changements dans l'entreprise entre temps. Que faire ? »



2
OCT

ÉVÈNEMENT

L'Entreprise fait son show
 Le grand show annuel de l'UDE04 !
 Débats, invités de marque, soirée...
 Chaque année, ce rendez-vous
 incontournable réunit plus de 750
 entrepreneurs du territoire.

 **À partir de 17 h**

 **Théâtre Jean-Le-Bleu
à Manosque**

15
OCT

FORMATION SOCIALE

**Temps partiel et flexisécurité des
contrats**
 Participez à cette réunion d'infor-
 mation avec des spécialistes de
 CAPSTAN.

 **Matinée**

 **Lieu à définir**

18 au 23
NOV

SEMAINE ÉCOLE-ENTREPRISE

**Quand le monde de l'éducation
rencontre l'entreprise**
 Visites d'entreprises, interventions
 en classe... Entrepreneurs, mobilisez-
 vous avec l'UDE 04.
 Contactez-nous pour participer.

 **En journée**

 **Dans tout le département**

Ma boutique,

Mes solutions

Vous êtes

COMMERÇANT OU RESTAURATEUR

Venez découvrir des
solutions pour

BOOSTER VOS VENTES






Rendez-vous
le mardi 1^{er} octobre 2019
à Sisteron - Place du Général de Gaulle
9h00 à 19h00

Un événement à l'initiative de la
CCI des Alpes-de-Haute-Provence et de la Région Sud

Inscriptions : www.digne.cci.fr
 Contact : T. 04 92 30 59 83
appui.filieres@digne.cci.fr

#MaBoutiqueMesSolutions

Avec le soutien financier :  

CCI Nice Côte d'Azur - Crédits photos : istock



Toute une banque
pour vous



En région **PACA**,
nous sommes aux
côtés de

131 916 clients
professionnels*

pour **développer**
leur activité

1^{er}
BANQUIER
ASSUREUR
EN RÉGION
PACA**



*Source interne CAAP / CAPCA année 2016.

** Comparatif sur la base du montant des capitaux propres en 2015, étude "Benchmark banques régionales / mutualistes" réalisée par KPMG en 2016.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 Chemin des
Trois Cypres, 6370392, 13097 Aix-en-Provence C.Coder 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immobilière au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro
07 019 231. CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE CÔTE D'AZUR - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social
situé Avenue Paul Arène - Les Hégadis - 83200 Dragageon. RCS 415 176 072 Dragageon. Société de courtage d'assurance immobilière au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005
753 et consultable sur www.crits.fr. Crédits Photos : iStockphoto® - 11/2017 - IP-UDE04-CAAP-PCA-Pro-112017L175.pdf



AUJOURD'HUI FINANCER DES PROJETS, DEMAIN, CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

Pour rester à la pointe de leur activité, nos clients entreprise disposent d'un conseiller proche d'eux qui les accompagne avec des solutions de financement adaptées.



Société Marseillaise de Crédit



PLUS LOIN, AVEC VOUS



Intérim • CDD • CDI

Châteaux-Arnoux
04 92 62 63 63

A photograph of the PROMAN branch storefront in Châteaux-Arnoux. The storefront has a blue and white facade with the PROMAN logo and "Intérim CDD - CDI" signs.

Digne-les-Bains
04 92 36 45 40

A photograph of the PROMAN branch storefront in Digne-les-Bains. The storefront is white with blue accents and features the PROMAN logo and "Intérim CDD - CDI" signs.

Manosque
Forum BTP
04 92 72 98 40

A photograph of the PROMAN branch storefront in Manosque Forum BTP. The storefront is white with blue accents and features the PROMAN logo and "Intérim CDD - CDI" signs.

Manosque
Industrie Tertiaire
04 92 72 68 45

A photograph of the PROMAN branch storefront in Manosque Industrie Tertiaire. The storefront is white with blue accents and features the PROMAN logo and "Intérim CDD - CDI" signs.

Au cœur de



L'emploi

